

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte Collège A du 30 septembre 2024

Délibération n° CR-2024-09-A01

Objet : Validation de la synthèse de la séance restreinte Collège A de
la Commission de la Recherche du 04 juillet 2024.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil
Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier
2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07
septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de
l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la synthèse de la séance
restreinte Collège A de la Commission de la Recherche du 04 juillet 2024.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la synthèse de la séance restreinte Collège A de
la Commission de la Recherche du 04 juillet 2024.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs
de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	8
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	8

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**

Jean-Luc Dubois-Randé



**La Vice-Présidence de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**

Carole Hénique-Gréciet



Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance restreinte Collège A du 30 septembre 2024

Délibération n° CR-2024-09-A02

Objet : Demandes initiales et de renouvellements d'éméritat

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 27 janvier 2023, a adopté le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande initiale d'éméritat de :

- Madame C. Marro (PR, LIRTES) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Monsieur F. Legendre (PR, ERUDITE) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande de renouvellement d'éméritat de :

- Madame J. Brabet (PR, IRG) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- Monsieur P. Adair (PR, ERUDITE) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- Monsieur D. Ducard (PR, CEDITEC) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à l'entière des demandes initiales et de renouvellement d'éméritat formulées ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	8
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	8

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé



La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission
de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

